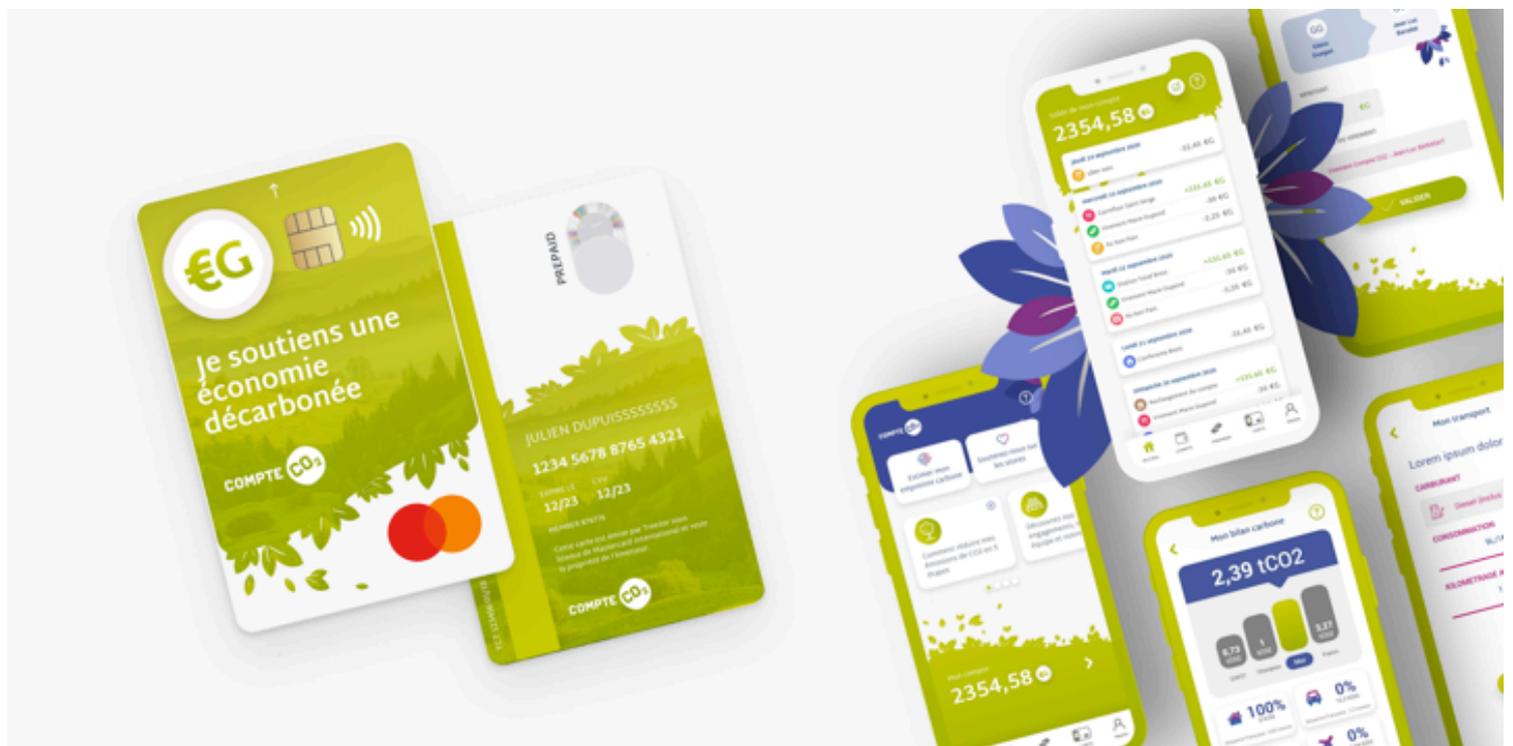


COMPTE CO₂

Le compte qui rétribue vos salariés
et préserve le climat !



Gagnez de l'argent, offrez un Compte CO2 !

Le principe : la monnaie *euro-vert*

Compte CO2 lutte contre le changement climatique en transformant les économies de CO₂ en une monnaie pour tous !

Concrètement, sur son Compte CO2, un agent est crédité chaque fois qu'il réussit à réduire ses émissions de CO₂. Par exemple, le covoiturage pour aller au travail évite en moyenne les émissions de 1 tonne de CO₂ dans l'atmosphère, et génère un crédit de 44.60 **euro-vert (€G)** sur le Compte CO2. Tous les ans pendant 10 ans. Un **euro-vert**, c'est un euro, adossé à une réduction d'émission de CO₂.

L'App Compte CO2 et la une Carte CO2 de paiement permettent de dépenser les **€G** partout. Chaque utilisateur peut aussi recharger son Compte CO2.



Exemple concret pour augmenter de 50 € le pouvoir d'achat de vos salariés

Votre entreprise décide de s'engager dans la lutte contre le changement climatique et d'augmenter le pouvoir d'achat de ses salariés.

1. Pour matérialiser son engagement climatique, votre entreprise achète un contrat d'effacement volontaire de ses émissions de CO₂.
Vous affichez votre certificat sur tous vos documents commerciaux.
2. Une entreprise de 1 salarié achète auprès de Compte CO2 un contrat d'effacement volontaire de ses émissions de CO₂ d'une quantité d'une tonne de CO₂ pour un prix total de **85 €**.
3. Cette action d'effacement volontaire, donne à tous vos salariés, un compte CO2. Compte CO2 est présenté aux salariés lors d'une réunion d'information. Ces derniers reçoivent une carte de paiement créditée de **50 €G**, utilisable dans n'importe quel magasin. Vos salariés utilisent leur carte CO2 : plus de pouvoir d'achat, plus de reconnaissance, plus de dynamique sociale dans l'entreprise !
4. Compte CO2 aide l'entreprise à définir des politiques incitatives de réductions d'émissions de CO₂ (Loi LOM, RSE, Plan de Déplacement Entreprise, ...) en interne, et aussi auprès de ses clients (réponse à appels d'offres) et fournisseurs.

L'effacement volontaire des émissions de CO₂, qu'est ce que c'est ?

Le premier mot important est « **volontaire** ». Il n'y a aucune obligation à effacer tout ou partie de ses émissions. Il s'agit d'un engagement concret pour le climat.

Avec l'effacement, l'entreprise finance des réductions d'émissions qu'elle n'arrive pas à faire elle-même. Autrement dit, quelqu'un d'autre fait les réductions d'émissions de CO₂ à sa place. Ce faisant, l'entreprise donne une valeur aux émissions de CO₂ et reconnaît son importance économique.

D'où viennent les euros-verts crédités sur la carte CO2 ?

Compte CO2 achète les **€G** auprès de ses clients – entreprises et ménages – qui ont réduit leurs émissions.

Trois bénéfiques pour votre entreprise

1. Augmentation du pouvoir d'achat du salarié.
2. Action concrète et efficace pour le climat (Effacement volontaire).
3. Incitation et formation des salariés à participer à la lutte climatique (par l'ouverture du Compte CO2).

Contact :

jean-luc.baradat@compteco2.com, 06 64 80 25 24

